

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-20-013

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	A	P. BELAIR	DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	G. BARRIQUAND
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	A	E. FABIANO	BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	A	L. RAVEROT	MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

**Objet** : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'EHPAD

**Rapporteur** : Corinne BELDONT, conseillère déléguée

**Vu** l'article R 315-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Il est expliqué que le conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui relèvent d'une seule commune ou d'un seul département comprend douze membres. Ce nombre est porté à treize dans le cas où l'établissement public a son siège sur le territoire d'une commune dont il ne relève pas.

Ce conseil d'administration est composé notamment de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le maire ou le président du conseil départemental ou leur représentant respectif, en assure la présidence.

*Un amendement a été présenté par le groupe « Mieux vivre à Montluel » visant à proposer la désignation de Madame Julie MILAN en qualité de représentante.*

*Cet amendement, mis aux voix, a été rejeté par 5 voix pour et 24 voix contre.*

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260420-2026-04-20-013-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 5 voix contre et 24 pour, décide :**

**- De désigner, outre Monsieur le Maire, membre de droit, Corinne BELDONT et Laurence RAVEROT pour représenter la Commune au Conseil d'administration de l'EHPAD des tilleuls de Montluel.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260420-2026-04-20-013-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026